

FNCPF
FEDERATION NATIONALE DES
CRITIQUES DE LA PRESSE FRANCAISE

Demande de carte de Critique 2026 : Justificatifs à Produire

Carte verte : cinéma / **Carte rouge** : théâtre et variétés / **Carte bleue** : musique classique

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez déposer une demande d'une ou plusieurs cartes de critique pour l'année 2026.
Votre dossier doit obligatoirement être composé des éléments suivants :

Nouvelles demandes et renouvellements

- ✓ La fiche individuelle dûment complétée et signée par le responsable de la publication ou de la rédaction.
- ✓ La participation aux frais de dossier, par **chèque** établi à l'ordre de la FEDERATION NATIONALE DES CRITIQUES DE LA PRESSE FRANCAISE (FNCPF) : **48,00 € par carte demandée.**
- ✓ Les pièces justificatives en fonction des différents supports détaillés ci-dessous.

Nouvelles demandes uniquement

- ✓ Ajouter également une photo d'identité électronique à adresser par mail à cartesdecritiques@audiens.org (format 300 x 375 mm).

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SELON LES DIFFERENTS SUPPORTS :

NB : afin de prendre sa décision pour l'attribution de la carte de critique, la commission s'attache à la couverture habituelle et régulière de l'actualité théâtrale, musicale et cinématographique française **en salles**, et non au compte rendu des événements et manifestations occasionnels (Festivals, etc.). **Par ailleurs la Commission ne prend pas en compte les articles concernant les sorties de DVD ou les passages de films à la télévision ou sur des sites de streaming** et qui ne sont donc pas concernés par les sorties dans les salles de cinéma ou de spectacle

PRESSE ECRITE NATIONALE

- **Les TROIS DERNIERS exemplaires COMPLETS des journaux ou magazines** où figurent une ou plusieurs critiques relatives à l'actualité cinématographique française, musicale ou théâtrale **en salles**, clairement signalées (Post-it, trombone, etc.).
- Les photocopies et manuscrits d'articles non publiés ne sont pas admis.

RADIOS ET TELEVISIONS

- Les CD/DVD des **TROIS DERNIERES interventions** passées à l'antenne relatives à l'actualité cinématographique française, musicale ou théâtrale **en salles**, et un synopsis résumant le contenu et indiquant l'heure et la périodicité des passages.
- **Ou, alternativement, sur une clé USB** les liens permettant de visualiser sur le site Internet de la radio ou de la télévision les interventions ci-dessus. Elles doivent donc être encore en ligne sur le site pour lequel la carte est demandée.

.../...

PRESSE ECRITE, RADIO ET TELEVISION LOCALES (cartes vertes uniquement)

- Mêmes conditions que ci-dessus pour l'une ou pour l'autre, mais indiquer les départements pour lesquels la carte verte est sollicitée (maximum de 6).
- Les départements choisis devront être en adéquation avec ceux où est diffusée la publication.

INTERNET

- **Sur une clé USB**, les liens permettant de visualiser 5 critiques récentes relatives à l'actualité cinématographique française, musicale ou théâtrale **en salles** ; elles doivent donc être encore en ligne sur le site pour lequel la carte est demandée.
- N.B. : la continuité de la parution en ligne et la régularité de la couverture est systématiquement vérifiée par la commission, en complément des justificatifs présentés. **Les blogs personnels ne sont pas admis.**

CORRESPONDANTS A PARIS DES JOURNAUX, RADIOS ET TELEVISIONS ETRANGERS

- Un exemplaire complet de chacune des **cinq dernières parutions**, datant de moins de **SIX MOIS**, où figurent un ou plusieurs articles signés du critique clairement mentionnés
- Les articles doivent être accompagnés de résumés français, à défaut de leur traduction intégrale.
- **Il est impératif que les articles couvrent essentiellement l'actualité du cinéma français**

Important

Les dossiers incomplets ne sont pas pris en compte.

Aucun règlement par mandat n'est accepté.

En cas de non-attribution de la carte par la commission, les frais de dossier ne sont pas remboursés.

Les demandes de reçu sont à adresser avec le dossier.

Les dossiers complétés, selon les indications ci-dessus, doivent parvenir par courrier postal à la commission (C/O Audiens) **avant le 30 novembre 2025**.

- Les dossiers reçus après cette date ne seront pas traités.
- Les cartes attribuées seront envoyées aux adresses personnelles des intéressés, sauf demande spécifique.
- Les documents justificatifs ne seront pas restitués.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président de la FNCPF,
Jean-Pierre Han

PJ : Une fiche individuelle

NB : En cas de perte ou de vol d'une carte en cours de validité, son renouvellement sera effectué par nos soins, sur présentation d'une attestation de vol ou de perte délivrée par le commissariat de police. Les frais de dossier de **48,00€ par carte** seront à nouveau réclamés.

Contact : Audiens FNCPF - Comptes de tiers – A l'attention de Sandra LACAZE
74 rue Jean Bleuzen – 92177 Vanves Cedex
cartesdecritiques@audiens.org - Tél : 0 173 173 450 / 0 173 173 830